

Conformément à l'avis paru dans le Journal officiel de la République et canton du Jura du 10 mai 2024 N° 17, l'Assemblée communale de ce jour est ouverte à 20h15 par son président M. Lionel Richard.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sylvie Gigon Rotunno, secrétaire communale.

La liste électorale pour cette assemblée est arrêtée à 1286 ayants droit de vote en matière communale.

On note la participation de 32 électrices et électeurs. M. Fabrice Briot est excusé pour raison professionnelle. Le Président rappelle l'article 20 du Règlement d'organisation.

Mme D'Haze Petignat et M. Stalder sont désignés comme scrutateurs.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023
2. Statuer sur les demandes de naturalisation de Emma Jenner et Ambre Jenner de nationalité française et domiciliées à Bressaucourt
3. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Fontenais
4. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2023 et voter les dépassements budgétaires
5. Informations communales
6. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023**

Le Président informe les citoyens que le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2023 a été déposé publiquement 15 jours après l'assemblée. Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au secrétariat communal.

*Mis au vote, le procès-verbal du 18 décembre 2023 est accepté, selon l'article 23 alinéa 3 du Règlement communal d'organisation.*

### **2. Statuer sur les demandes de naturalisation de Emma Jenner et Ambre Jenner de nationalité française et domiciliées à Bressaucourt**

M. Petignat retrace le parcours des deux jeunes personnes de 16 et 14 ans, elles habitent en Suisse depuis 9 ans et ont suivi leur scolarité dans le Jura. Elles pratiquent différents loisirs et activités sportives dans la région.

Le Conseil communal recommande d'accepter les demandes de naturalisation de Emma et Ambre Jenner, qui répondent à tous les critères de la naturalisation.

Comme il est de coutume à Fontenais, c'est par applaudissements que l'assemblée accepte à l'unanimité les demandes de naturalisation.

### **3. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Fontenais**

La conseillère en charge du dicastère Mme Voisard Bourquard, rapporte que la nouvelle loi cantonale sur l'électricité est entrée en vigueur. La redevance communale est une taxe indexée sur le prix de l'électricité qui varie entre 1,3 ct/kWh à 1,5 ct/kWh selon les différentes communes. Avant la nouvelle loi, un plafond pour les grands consommateurs de 300 francs pouvait s'appliquer. Le nouveau règlement a été élaboré afin de s'adapter à la nouvelle loi.

Ce qui change au niveau des communes est présenté par un Powerpoint. La loi cantonale LAEI précise que le canton prélève une redevance à vocation énergétique d'au maximum 0,3 ct/kWh, soutiré du réseau par les consommateurs finaux, le Gouvernement fixe la quotité. Les communes peuvent prélever une redevance pour l'utilisation du domaine public communal d'au maximum 0,7 ct/kWh d'électricité soutiré du réseau par les consommateurs finaux. Une rede-

vance à vocation énergétique d'au maximum 1 ct/kWh d'électricité soutiré du réseau, peut être prélevée par les communes. Le produit de la redevance est versé dans un financement spécial communal à vocation énergétique. Le financement spécial peut être utilisé pour la charge financière liée à des projets et prestations publics et communaux réalisés sur le territoire cantonal dans le domaine énergétique. Les redevances sont prélevées proportionnellement à la consommation d'électricité de chaque consommateur final. Actuellement nous avons une redevance de 1,5 ct/kWh, le règlement propose 1,9 ct/kWh dont 0,2 ct ira au canton. Le plafond à 300 francs/an sera supprimé. Actuellement, BKW restitue à la commune 66'795 francs/an pour la redevance.

*Entrée en matière acceptée*

Dans le cas d'acceptation du règlement, la commune percevra pour vocation énergétique, 1 ct/kWh et 0,2 ct iront au canton, l'utilisation pour le domaine public sera 0.7 ct, au total : 101'976 francs par année. Le gain potentiel grâce au plafond sauté ; 24'446 francs/an. La répartition pour la vocation énergétique est présentée par Mme Voisard Bourquard. Exemples de projets à réaliser ; l'assainissement des luminaires qui pourrait être accéléré, ainsi que l'école de Villars ou le château. Le règlement sur l'énergie permettrait de passer d'une rentrée annuelle de 66'795 francs à 91'241 francs.

L'impact sur les citoyens ; pour un ménage sans pompe à chaleur environ 25 francs/an à payer en plus, pour un ménage avec une pompe à chaleur environ 40 francs. L'impact sur les entreprises sera de moins de 2% à payer en plus sur la facture d'électricité. Le règlement pour la nouvelle redevance a pour but d'encourager les consommateurs à réaliser des économies d'énergie, de donner des moyens supplémentaires à la commune et au canton d'atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050. Le règlement est présenté en détail par la conseillère.

*Discussion*

FDR questionne sur l'article 1 ; une partie parle du budget standard de la commune et de la promotion de l'énergie, le règlement ne va dans pas le même sens. Il interroge également sur les contribuables qui sont à cheval entre deux communes.

Mme Voisard Bourquard a pris les renseignements utiles, la commune qui facture est celle où se situe le compteur. Aucun détail supplémentaire n'a pu être donné.

Est-ce que la règle qui s'appliquera sera identique aux partages impôts ?

Il est répondu qu'il s'agit ici d'une taxe et pas d'un impôt, c'est juridique.

CD demande si pour un bâtiment équipé de panneaux solaires, la taxe sera mise sur une partie du produit.

La conseillère répond par la négative, rien ne sera payé en plus pour celui qui est en autoconsommation, il n'aura que la facture de BKW.

CD remarque que l'on ne sera pas tous à la même enseigne. Les secteurs qui manquent d'ensoleillement ne produisent rien en hiver avec des panneaux solaires, une partie des consommateurs seront pénalisés, malgré leur bonne volonté.

Ce règlement ouvrirait la possibilité de faire une coopérative et de poser des panneaux solaires sur un toit, par exemple sur le BSC, ainsi plusieurs personnes pourraient en bénéficier.

L'interpellant demande comment l'on pourra calculer ce qui a été consommé par chacun, afin d'avoir une répartition correcte.

FDR fait remarquer qu'il s'agit du mauvais point du règlement, on veut que les consommateurs paient, ce n'est pas juste car on ne pourra jamais avoir un système équitable entre ceux qui produisent de l'énergie et ceux qui en consomment. Il faudrait modifier afin que ça soit applicable à ceux qui produisent et à ceux qui consomment.

M. Petignat entend les remarques, la question qui se pose ici est de mettre une taxe ou pas. Elle permettrait de financer un certain nombre d'installations et d'amortissements. Si nous n'introduisons pas de taxe, il n'y en aura plus jamais, mais on le paiera en impôts à un moment donné. Dans le cas où le règlement n'entre pas en vigueur en 2025, on ne pourra plus introduire de taxe. Il inciterait aux économies d'énergie et permettrait l'obtention de subventions.

AF est étonné des remarques entendues, les panneaux solaires sont un investissement et l'hiver le consommateur devra payer étant donné qu'il produit peu, donc il n'y a pas de différence.

CD répond qu'il s'exprimait pour des bâtiments mal placés, par exemple à Fréteux aucune production n'est possible en hiver. Il n'est pas contre la pose de panneaux solaires.

FDR fait des remarques sur les articles 4 et 5 et le fond spécial communal qui permet de subventionner des projets. On peut voir à l'article 8 que l'on parle deux fois des financements dans le budget commun. Il faudrait plutôt dire que l'on passe de 0,7 à 1, il faudra être clair pour que le 1ct de l'article soit bien utilisé pour des subventions et pas pour le budget commun. Il faudra démontrer ce qui a été utilisé avec le 1 ct.

Le maire explique qu'il s'agit de la même caisse, on peut faire des distinctions au niveau comptable. Le problème financier est toujours le même, la commune doit amortir des montants qui n'ont pas été traités assez rapidement, l'éclairage public pourrait être amélioré plus vite et ainsi permettre des économies d'énergie et de consommation.

Il est précisé par le caissier que selon les chiffres indiqués : 91'000 francs facturés pour l'électricité et 66'000 francs perçus par BKW pour la redevance, le fond ne sera pas alimenté.

FDR souhaite que l'on garantisse les projets à subventionner, il propose de modifier les taux, on devrait indiquer à l'article 4 : 1 ct et à l'article 5 : 0,7 ct. ceci donnera plus de liberté.

Le maire relève que tout cela sera lisible dans les comptes et le budget, chacun pourra interpellé en assemblée.

Mme Voisard Bourquard informe que l'on doit se référer à la loi, à l'article 4 c'est maximum 0,7 ct et à l'article 5 c'est 1 ct, on ne peut pas faire l'inverse. Par rapport aux autres communes, certaines ont des industries ce qui n'est pas le cas de Fontenais, qui aurait 0,2 ct d'augmentation. Boncourt n'a pas de redevance actuellement et passe à 1,5 ct, Lajoux, Courrendlin, Courroux feront la même proposition que nous. Haute-Sorne ne change rien. A Delémont, le plafonnement n'a jamais existé les entreprises ont toujours payé ce qu'elles consomment.

GP ne remet pas en cause le projet, ni le règlement, la commune en a besoin. L'assemblée communale pourrait décider de la taxe d'année en année en indiquant des fourchettes dans le règlement, le jour où l'on se porte mieux, on pourrait les modifier. Il fait la proposition de mettre une fourchette. Il demande si l'impact sur les comptes a été calculé, avec les écoles, le pompage, etc...

Mme Voisard Bourquard répond qu'il a été estimé 24'000 francs environ, mais nous n'avons pas le chiffre exact. Une fourchette est difficile à instaurer, la commune devant annoncer six mois à l'avance les taux à BKW. Cependant, le jour où la commune sera mieux loti, on pourra modifier les règlements.

GP maintient sa proposition.

Il est précisé qu'une fourchette n'est pas légale, BKW facturant elle-même les prestations.

Une date butoir pour valider le règlement a été donnée, nous avons jusqu'au mois de septembre pour une entrée en vigueur en janvier 2025.

GP renseigne que l'on peut encore passer le règlement l'année prochaine, la redevance actuelle sera perçue en 2025.

FDR revient sur l'article 8 et le fond spécial, le point a) devrait être supprimé car ça part dans le budget normal la commune ne doit pas se subventionner elle-même. Le point b) devrait être supprimé aussi, on ne fait que des propositions sur des nouveaux bâtiments dont la commune est propriétaire, nous n'aurons pas de nouveau bâtiment. Les points c) et h) sont à supprimer également ils n'entrent pas dans le financement spécial.

GP propose l'ajout d'une lettre j) à l'article 8 comme suit ; le financement spécial peut être utilisé pour le financement de projets en prestations menés à l'échelle intercommunale. Car on sait que le prochain gros dossier sera le collège Stockmar, l'ajout de cet article permet de prélever une partie du financement dans le fond pour ce futur projet. Ceci n'a rien à voir avec la redevance communale, ça donnera la possibilité d'un financement sans imputer l'impôt. Cette proposition a été validée par le Délégué aux communes.

FDR fait remarquer par rapport à ce point j), si l'on suit la réflexion, il faudrait le mettre dans la part du canton de 0,2 ct.

LS trouve la proposition intéressante pour un point j), afin d'avoir une possibilité intercommunale. Mais il faudrait le faire entre les communes et soutenir une démarche intercommunale.

AF estime que le montant ne serait pas suffisant au vu de ce qu'il faudra déboursier pour la rénovation du collège Stockmar.

Le président M. Richard met au vote la proposition de GP concernant les articles 4 et 5, pour une modification avec une fourchette plutôt que de voter un chiffre précis.

*Vote pour modifier le règlement à l'article 4 avec la proposition d'indiquer une fourchette selon proposition de GP, 7 voix pour*

*Vote pour la version de l'article 4 proposée par le Conseil communal, 18 voix pour, 2 abstentions*

*Vote pour modifier le règlement à l'article 5 avec la proposition d'indiquer une fourchette selon proposition de GP, 9 voix pour*

*Vote pour la version de l'article 5 proposée par le Conseil communal, 18 voix pour, 2 abstentions*

*Vote pour modifier l'article 8 et le point a) en le supprimant selon la proposition de FDR versus la proposition du Conseil en le conservant, majorité évidente pour la version du Conseil communal*

*Vote pour modifier l'article 8 et le point b) en le supprimant selon la proposition de FDR versus la proposition du Conseil en le conservant, majorité évidente pour la version du Conseil communal*

*Vote pour modifier l'article 8 et le point c) en le supprimant selon la proposition de FDR versus la proposition du Conseil en le conservant, majorité évidente pour la version du Conseil communal*

*Vote pour modifier l'article 8 et le point h) en le supprimant selon la proposition de FDR versus la proposition du Conseil en le conservant, majorité évidente pour la version du Conseil communal*

*Vote pour l'ajout à l'article 8 d'un point j) selon la proposition de GP : le financement spécial peut être utilisé pour le financement de projets en prestations menés à l'échelle intercommunale, 14 personnes pour, 12 personnes contre et 3 abstentions. La proposition est acceptée.*

*Mis au vote du règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune avec la modification proposée, 26 voix pour, sans opposition et 2 absentions.*

#### **4. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2023 et voter les dépassements budgétaires**

Le maire M. Petignat rapporte que le compte général 2023 de la commune boucle avec un bon résultat, soit 35'960 francs. En réalité nous devrions parler de 285'960 francs, puisque les bons chiffres de l'an dernier nous ont permis d'attribuer 250'000 francs à la réserve de politique budgétaire pour faire face à d'éventuelles difficultés financières dans le futur. Encore une petite précision, si nous commentons essentiellement la ligne qui s'intitule compte général, c'est parce que celle-ci est le vrai baromètre de l'état des finances communales, puisqu'ils ne comprennent pas le financement des services communaux comme l'eau, l'épuration ou les déchets qui sont financés par des taxes. Lorsque nous titrons le commentaire sur les comptes 2023 par résultat exceptionnel, il faut bien sûr le comprendre par la définition du dictionnaire : qui n'est pas habituel. Car même si par le passé, avec les comptes 2021, la commune a déjà connu un résultat très réjouissant de 240'000 francs, il ne faut pas oublier que l'année suivante, 2022, s'est clôturée par une perte de plus de 300'000 francs. Car les comptes communaux, même s'ils sont agréables à enregistrer pour l'an dernier, dépendent largement de circonstances qui échappent aux autorités communales : situation économique en Suisse et

dans le canton, chômage, péréquation financière entre les communes, etc. Il y a donc une très grande variabilité et beaucoup d'incertitudes pour l'avenir. Les comptes reflètent donc la gestion rigoureuse des finances publiques par le Conseil communal et le caissier. Mais aussi les efforts consentis par l'ensemble du personnel communal, de la secrétaire aux Travaux publics en passant par les employés de la conciergerie. Ce résultat est surtout celui des contribuables qui, il y a plus de cinq ans ont accepté une augmentation sensible du taux d'impôts. Ce qui apparaît dans les comptes, c'est la sensible amélioration des impôts directs des personnes physiques (4,466 millions contre 4 millions l'année précédente), mais aussi de la part communale de l'impôt des employés frontaliers. Ce qui, au moment où certains veulent fermer les frontières, doit être souligné. Mais ces rentrées fiscales sont sujettes à des changements rapides en raison de la situation économique et peuvent varier très rapidement. Donc, attention. Cette situation financière tout de même favorable a ainsi permis de réduire les dettes bancaires à long terme de 17,035 millions à 16,384 millions durant l'année écoulée. En 2020, ces engagements à long terme étaient encore de 18,5 millions. Précisons que les divers travaux d'assainissement du réseau d'eau et de l'éclairage, notamment à Bressaucourt se traduisent tout de même par l'augmentation de 564'000 francs du crédit de construction. Mais, à terme, ces investissements doivent nous permettre d'économiser des dizaines de milliers de francs de perte d'eau et de recherches de fuites. Malgré cette amélioration, le Conseil communal reste prudent en raison des incertitudes économiques et financières pour le canton et des nuages qui menacent la péréquation financière. Mais aussi parce qu'il s'agira désormais d'opérer des choix délicats pour des dépenses d'entretiens qui deviennent urgents : réseau d'eau, éclairage, rues et sécurité, rénovations et améliorations énergétiques de bâtiments (école de Villars, château notamment).

Le Conseil communal vous recommande d'accepter les comptes 2023.

*Entrée en matière acceptée*

#### Administration générale

Votations et élections moins nombreuses en 2023. Les honoraires concernant les travaux de fusion sont moins élevés vu l'abandon du projet, les charges informatiques ont diminué nous avons eu moins recourt à nos prestataires. Entretien du château ; des travaux en sus concernant les fenêtres du rez-de-chaussée ainsi que le coût inerrant à l'amiante, se sont ajoutés au crédit voté.

#### Ordre et sécurité publics – défense

Augmentation de la police des constructions et plus de permis délivrés entre 2022 et 2023. SIS plus de produits que de charges, il y a eu moins de formation, les 11'000 francs de bénéfice alimentent le fond.

#### Formation

Ecole ; bon respect du budget, une différence au niveau des charges liées dues à la diminution des habitants. Moins d'activité de la part de l'école. Frais d'entretien des extérieurs, la chute d'un arbre a engendré des frais supplémentaires. Moins d'élève à l'école secondaire.

PH questionne concernant le chauffage de l'école, on dépense plus qu'avant la rénovation du bâtiment de Fontenais.

Mme Valérie Voisard Bourquard informe que le montant indiqué concerne tous les bâtiments d'école.

#### Culture, sports, loisirs, églises

Frais du Poyie sont toujours existants, malgré l'incendie. Contribution à la patinoire augmente.

#### Santé

Participation concernant la pollution de l'eau à Bressaucourt, le cas est en phase de liquidation.

#### Prévoyance sociale

Traitement du personnel d'exploitation est plus important depuis le Covid. Antenne UAPE, toutes les charges sont refacturées à la Porrentruy et la part de Fontenais est de 52'822 francs. Assistance sociale plus bas que mis au budget.

Trafic, transports, télécommunication

Location balayeuse ; le prix à augmenter le montant est plus important que les autres années.

Protection de l'environnement

Achat eau au SIDP, reste stable. Contribution au SEPE, le maintien de la valeur n'avait pas été pris en compte au budget. Gestion des déchets, 9'000 francs de bénéfice. Cimetière, les travaux sont moins importants que les années passées. Honoraires pour le PAL, moins conséquents que prévus.

PH remarque que pour la gestion des eaux, les frais de pompage se montent à 9'000 francs d'électricité alors que l'on achète de l'eau au SIDP, ceci correspond aux frais d'énergie pour la station de pompage de Villars. Il suggère de poser des panneaux solaires photovoltaïques et de pomper le jour, les taxes instaurées tout à l'heure devraient permettre de le faire rapidement. Autre remarque concernant l'eau, 1 litre sur 3 soit 54'000 francs par année, sont perdus. Il est temps de prendre des mesures drastiques pour éviter ces frais.

Le maire prend note pour la première remarque. La commune a investi à Bressaucourt, où il y avait le plus de fuites et où les conduites étaient en mauvais état, les travaux devraient être terminés cette année.

M. Laurent Choulat renseigne que l'on va installer 105 micros pour détecter les fuites, selon le montant budgétisé par le Conseil, ils permettront de trouver les petites fuites qui sont difficiles à détecter.

Economie publique

Chemins vicinaux, moins de frais que prévus.

Finances – impôts

Personnes physiques, le canton a rattrapé du retard en 2023. Les bonnes surprises viennent des impôts extraordinaires sur les gains immobiliers, en capital et de fortune qui sont en augmentation, mais ceci est volatile.

Résultats : un bénéfice de 35'960 francs et 250'000 francs versés dans le fond de politique budgétaire. Il est remarqué que la population est en diminution.

Administration générale

Travaux de rénovation du château, 69'677 francs. Place de jeux, le coût final sera inférieur à 3'000 francs pour la commune. Remplacement des candélabres 123'120 francs d'investissements. Remplacement des conduites d'eau à Bressaucourt 340'408 francs et 41'419 francs pour le Chauffour.

Bilan

Nous continuons de corriger la tendance, et la réserve de politique budgétaire se monte à 560'000 francs.

Liste des dépassements

Contribution SEPE : 152'266 francs

Attribution à la réserve de politique budgétaire : 250'000 francs

FD questionne sur le remboursement du montant de 2 millions et son délai.

Le caissier répond qu'à la fin 2023, il restait un solde de 1'400'000 francs, il reste encore 7 ans. Pourquoi ne pas faire un amortissement extraordinaire vu le résultat des comptes ?

Il est répondu que la trésorerie n'est pas forcément bonne.

FDR constate que la dette n'a pas diminué autant, il voit que 300'000 francs ont été utilisés, il craint que l'on ne diminue pas assez les capitaux tiers.

Le caissier reprend le tableau, le cash-flow est de 920'000 francs et nous avons 655'000 francs d'investissements. Si l'on diminue la dette, on n'investit plus.

M. Loïc Stalder prend la parole au nom de la Commission des finances, il remercie pour la bonne tenue des comptes et le respect du budget. Il rappelle que la commission est autonome et siège seule sans les autorités. Il remercie pour la transparence et la disponibilité, se réjouit

de ce résultat mais il faut rester attentif, c'est fragile et tout peut basculer. La perspective économique est difficile, il faut être prudent. Il faut évidemment investir, mais avec intelligence et prudence. Le président de la Commission des finances s'est rendu compte que quand on est pauvre, on trouve plein de solutions, l'exemple de la place de jeux est salué. Le préavis de la commission est très favorable pour les comptes 2023.

*Mis au vote de la liste des dépassements 28 voix pour, pas d'avis contraire*

FDR demande que le rapport de BDO soit présenté.

Le caissier renseigne qu'il a été transmis aux autorités et que la fiduciaire recommande l'acceptation des comptes.

*Mis au vote des comptes 2023, 28 voix pour*

### **5. Informations communales.**

Mme Valérie Voisard Bourquard prend la parole pour informer sur le bâtiment du Poyie à Villars, victime d'un incendie. L'ECA Jura entre en matière pour une indemnité de 146'400 francs, une réfection du bâtiment se fera avec le montant attribué.

M. Yves Petignat prend la parole au nom du Conseil communal, pour remercier la secrétaire des assemblées et également secrétaire communale, qui officie depuis 20 ans.

### **6. Divers.**

Le Président rappelle le règlement d'organisation et l'article 15, qui stipule que l'assemblée communale ne peut liquider définitivement que les objets portés expressément à l'ordre du jour. L'assemblée peut prendre en considération les propositions qui seraient faites.

FD se réjouit de la source de la Bonne Fontaine qui a été revitalisée, il demande si les travaux vont se poursuivre autour du bassin.

M. Yves Petignat répond par l'affirmative, c'est un dossier que le Conseil communal a prévu ainsi que d'autres investissements à venir avec le château et l'école de Villars, notamment. Les investissements annuels de la commune ne peuvent dépasser 300'000 francs par année, il faudra établir les priorités et les urgences.

FD estime qu'il faut prendre du temps afin d'engager une réflexion et avoir de bonnes idées, ce qui peut être long. Il faut également mandater un bureau d'ingénieurs pour la suite de la procédure.

*Le président met au vote la proposition de FD pour une réalisation pro active de la Place de la Fontaine, acceptée à la majorité et 2 oppositions*

FDR fait remarquer que la route qui descend en direction de Ste-Croix depuis Villars, n'a pas de poubelle pour les crottes de chien, il faudrait en installer une. Le Conseil en tiendra compte.

FDR informe que sur la route de Bressaucourt, vers le ruisseau et le pont, des travaux durent depuis plus de 6 mois avec des panneaux de signalisation, l'endroit est dangereux notamment pour un cycliste qui peut tomber.

M. Laurent Choulat répond qu'il s'agit de la route cantonale, un camion a causé des dégâts. Le canton n'est pas pressé pour remettre en état, mais nous les relancerons.

ML remarque également pour la route de Bressaucourt, qu'à l'embranchement sur la route de Fontenais la route est également en mauvais état.

M. Loïc Stalder informe l'assemblée que FDR a décidé d'arrêter son mandat au sein de la Commission des finances. Il le remercie pour son travail, il nourrit le débat et permet des discussions intéressantes. Le poste est donc à repourvoir, les personnes intéressées peuvent s'adresser au Conseil communal.

FDR remercie toutes les personnes avec qui il a travaillé, la transparence des finances a été améliorée, il s'en réjouit.

Le maire prend la parole et au nom du Conseil communal, il remercie FDR pour le travail effectué. Il était important d'associer la Commission des finances, la confiance de la population devait être retrouvée après des assemblées houleuses.

La parole n'étant plus demandée, le président M. Lionel Richard remercie pour la participation à l'assemblée, il souhaite un bel été à chacune et chacun.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

Lionel Richard

La secrétaire :

Sylvie Gigon Rotunno